

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction de la Commande Publique

Affaire suivie par Mme Déborah
CARUSO
Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
LG/DC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230627-DEC2023-235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE « FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE DE BORNES DE GESTION D'ACCES, DE DISTRIBUTION DE FLUIDES SUR LE TERRITOIRE LENSOIS » – AF23008

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous forme d'un appel d'offres ouvert pour l'accord-cadre relatif à la fourniture, pose et maintenance de bornes de gestion d'accès, de distribution de fluides sur le territoire lensois et que cet accord-cadre a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur la Plateforme de dématérialisation Achatpublic et sur le site internet de la Ville,

Vu les propositions techniques et financières reçues des prestataires : Spie City Networks (59810), Santerne Nord Picardie Infra-Citeos (62223), NGE Energies Solutions (62060), Aximum (59162),

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, en séance du 16 Juin 2023,

Décision n° 2023 – 235

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture, pose et maintenance de bornes de gestion d'accès, de distribution de fluides sur le territoire lensois – AF23008 avec le prestataire suivant :

Lot n°1 : Fourniture et pose de bornes : Société SANTERNE NORD PICARDIE INFRA, dont le siège social se situe : 93 Route de Béthune – CS 90127 – 62 054 STE CATHERINE LES ARRAS CEDEX, prise en son établissement secondaire de Ste Catherine et y exerçant ses activités industrielles et commerciales sous l'enseigne **CITEOS**, pour un **montant maximum par période s'élevant à 100 000€ H.T.**

Lot n°2 : Prestations de maintenance curative et préventive : Société SANTERNE NORD PICARDIE INFRA, dont le siège social se situe : 93 Route de Béthune – CS 90127 – 62 054 STE CATHERINE LES ARRAS CEDEX, prise en son établissement secondaire de Ste Catherine et y exerçant ses activités industrielles et commerciales sous l'enseigne **CITEOS**, pour un **montant maximum par période s'élevant à 150 000€ H.T.**

ARTICLE 2 : Les contrats sont passés à compter du 5 Juillet 2023 ou de leur date de notification si celle-ci devait intervenir après le 5 Juillet 2023 au 4 Juillet 2024.

Ils sont éventuellement reconductibles 3 fois pour une période de 12 mois, à l'initiative de la collectivité, sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023 et seront prévus pour les suivants.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 27/06/2023

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire

Pierre MAZURE

